

ANNEXE 3: TABLEAU RAPPORT COMPTABLE ET FONCTIONNEMENT D'UN PROJET TERMINE (Décompte final < 10 ans).

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Décompte final	
			Montant	Date approbation par la RW
2013	PCDR classique PDR 2000-2006 Phasing out objectif 1 2000-2006 PwDR 2007-2013 ¹ PwDR 2014-2020 : Mesure 7.4	<i>Ellemelle : Eco-Construction d'une Maison de village « L'Aurore » et aménagement de ses abords</i>	€ 1 385.356,63 (montant conventionné à 100%, TVA et honoraires compris)	Le décompte final est-il fait ?

Etat du patrimoine :		
Le bien est-il toujours propriété communale ?	Oui	Non
Si non, merci de répondre aux questions ci-dessous		
Date d'approbation ou de demande d'approbation par le/la Ministre de l'acte de vente		
Montant de la vente		
Modalités de réaffectation du montant de la vente		

Le bien est-il loué ?		Oui	Non
Si le patrimoine est loué² à des tiers et fait donc l'objet d'une cession des droits immobiliers, il est nécessaire de joindre un extrait de la comptabilité communale relative au patrimoine en question.			
Date d'approbation de la convention de location par le/la Ministre (article 3 de la convention)			
Recettes et charges			
Recettes générées par l'exploitation du patrimoine	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	

¹ Programme wallon de développement rural 2007-2013 : uniquement les ateliers ruraux dans le cadre de la mesure 321 microentreprises

² Il s'agit de location permanente du patrimoine de type logements, ateliers ruraux.

Charges liées à l'exploitation du patrimoine	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
Bénéfices ³ = recettes moins charges		Montant annuel	
Réaffectation des bénéfiques			

Fonctionnement du projet et utilisation du bien ⁴	
Description des types d'activités menées dans le cadre du projet	
Impact des activités (emploi, attractivité, inclusion sociale, promotion...)	

³ En cas de bénéfiques, la commune s'engage à réaffecter ceux-ci vers d'autres projets ou actions du PCDR et établit une déclaration sur l'honneur en ce sens.

⁴ A titre d'exemple

Ateliers ruraux : type d'entreprise, impact sur la création d'emploi, ...

Maisons de village : nature et fréquence des manifestations et activités menées, participation, création de nouvelles associations, effet sur la dynamique de la population résidentielle de la commune, ...

Maison multiservices : nature des services mis à disposition et des activités, fréquentation, emplois créés

Espace publics de convivialité : lieu d'activités de manifestations, attractivité de la commune et création indirecte d'emploi/ de nouvelles activités (commerce,...)

M7.4 du PwDR 2014-2020 : Construction d'espaces multifonctionnels, modulables et polyvalents : l'occupation du bien, le fonctionnement du projet, les actions déployées, les résultats acquis, bâtiment non exploité à des fins commerciales, diversité des activités (3 activités /4 secteurs : socio récréatif, culturel, service, promotion des ressources locales) et l'état actualisé des indicateurs obligatoire et de suivi mentionnés au point 15.2 de l'AM d'octroi

ANNEXE 4 : RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE DE DEVELOPPEMENT RURAL ET DE SES GT

Année de l'installation de la CLDR	Année d'approbation du Règlement d'ordre intérieur	Dernière date de la modification de composition de la CLDR ⁵	Dernière date de modification du Règlement d'ordre intérieur ⁶
2009	2009	2019	2023
Date des réunions de CLDR et Groupes de Travail durant l'année écoulée ⁷	27/04/2023	Nombre de présents	9
Réflexion sur l'opération de développement rural			
	<p>Le PCDR de la commune d'Ouffet est désormais terminé mais des projets sont toujours en cours. Le premier concerne l'aménagement de logements tremplins et le second concerne la mobilité douce. Une nouvelle ODR est en cours et débutera dès que possible.</p> <p>Pour cette année 2023, moins de 4 réunions se sont tenues car le PCDR est clôturé et qu'il n'était pas nécessaire de rassembler les membres au vu du peu d'informations à communiquer à ces derniers.</p>		
Propositions de projets à entreprendre			
Numéro fiche projet			
Intitulé du projet			
Priorité du projet			
Calendrier d'exécution			

⁵ Merci de joindre en annexe la délibération du conseil communal approuvant la modification de la composition de la CLDR (si changement <50% pendant l'année écoulée). Dans le cas d'un changement de composition de plus de 50%, merci d'utiliser le formulaire 3 disponible sur le guichet des pouvoirs locaux.

⁶ Merci de joindre en annexe le ROI approuvé accompagné de la délibération du conseil communal (si changement pendant l'année écoulée).

⁷ Merci de joindre en annexe les PV des réunions de la CLDR et GT. Si moins de 4 réunions ont été organisées sur l'année, merci de fournir une justification.

Groupement Régional Economique
Ourthe-Vesdre-Amblève
(asbl GREOVA)

COMMUNE D'OUFFET
PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL

Procès-verbal de la CLDR
Du 27 avril 2023 à 18h
Administration communale d'Ouffet
(Rue du Village 3, 4590 Ouffet)

Présences

Représentation	Effectifs	Suppléants
<u>Géographie</u>	JANSSEN Paulette <i>Excusée</i> VAN SULL Philippe <i>Présent</i> GROSFILS Francis <i>Présent</i>	LIZEN Jean Marie JADIN Benoît LAWALREE Geneviève
<u>Politique</u>	MAILLEUX Caroline <i>Présente</i> LARDOT Renée <i>Présente</i> FROIDBISE Francis BRAQUET Marie-Jeanne <i>Présente</i>	PREVOT Michel SERVAIS Emilie SEIDEL Marie-Cécile LESPAGNARD Lionel
<u>Groupe d'âge</u> 30 ans et moins 30 à 50 ans + de 50 ans	MARTIAL François MASSIN Arnaud <i>Présent</i> RUTHY Phillippe	POULIPOULIS Simon <i>Excusé</i> WAUTELET Fanny DEFREERE Marcel
<u>Associatif et autres</u>	TRINE Jean-Marie DEFRECHEUX Marie-Louise KALBUSCH Xavier WAUTELET Paul <i>Excusé</i> MOES Jean-Marc <i>Présent</i> LEGRAND Jean-Pierre <i>Excusé</i> GROGNA Pierre <i>Excusé</i> DALVAUX Anandi JACOB Tony	VANDROMAELA MARCHAL Caroline LACASSE Fabian <i>Excusé</i> LIZEN Valérie SERVAIS Yves BAUDOIN Joseph <i>Excusé</i> VANDERVORST Phillippe <i>Excusé</i> LIMBOURG Sara

Agents de développement du GREOVA : LACASSE Maud et HANSEN Laura (stagiaire)

Rappel de l'ordre du jour

- 1. Approbation du PV de la CLDR 21 juin 2022**
- 2. Etat d'avancement de la fiche-projet 1.4 – Maillage doux**
- 3. Etat d'avancement de la fiche-projet 3.2 – Aménagement du bâtiment de l'ancienne Administration communale et de l'ancienne école communale notamment dans un but de valorisation du patrimoine et de création de *Logements Tremplins***
- 4. Explications concernant la modification du Règlement d'Ordre Intérieur (ROI) de la CLDR**

Compte rendu de la réunion

- 1. Approbation du PV de la CLDR du 21 juin 2022**

L'assemblée approuve le PV du 21 juin 2022 sans remarque et à l'unanimité.

- 2. Etat d'avancement de la fiche-projet 1.4 – Mode doux
Liaisons douces intervillageoises entre Warzée, Ellemelle et Ouffet**

La commune d'Ouffet a reçu une convention exécution relative à la fiche-projet 1.4.

Toutes les acquisitions nécessaires à la réalisation du projet *Mode doux* ne sont pas clôturées car une propriétaire ne souhaite pas formuler de promesse de vente. Cette parcelle nécessaire à la réalisation du projet représente 42 mètres carrés. En prévision de devoir réitérer la procédure (si un second propriétaire émet un refus de vente à l'avenir), la Commune a entamé une procédure d'expropriation pour l'entièreté des propriétaires concernés. Ainsi, il n'y aura aucun retard pour la suite du dossier même si des changements sont constatés.

La CLDR passe en revue le tableau récapitulatif des montants de la subvention relative à l'acquisition des terrains et aux travaux (tous frais compris).

FP 1.4 : Liaisons douces intervillageoises entre Warzée, Ellemelle et Ouffet Catégories du projet : 1 et 7	Total	Développement rural		Commune	
<u>Catégorie 7 : acquisition de terrains nus (DR à 60%)</u> Emprises et frais connexes	72.970,01	60 %	43.782,01€	40%	29.188,00 €
<u>Catégorie 1 : Mobilité douce (DR à 80%)</u> Création d'une voie lente sur 1.50m	597.815,63 €	80 %	478.252,50€	20%	119.563,13 €
Signalisation appropriée sur 3.80m	61,347€	80 %	49.077,60 €	20%	12.269,40 €
Aménagement chemin cyclo sur 2.200 m	190,837,37€	80 %	152.669,90 €	20%	38.167,47 €
Aménagement chemin cyclo (plafond catégorie 1)	244.399,63€	0%	0,00 €	100 %	244.399,63 €
Honoraires à 7% (plafond catégorie 1)	76.607,97€	0%	0,00 €	100 %	76.607,97 €
TOTAL EURO (TFC)	1.243.977,61€		723.782,01 €		520.195,60 €

Les liaisons douces intervillageoises entre Warzée, Ellemelle et Ouffet sont subsidiées selon deux catégories :

- Catégorie 7 : acquisition de terrains nus

L'acquisition de terrains nus sont subsidiés à hauteur de 60%. Au total, les frais liés à ces acquisitions s'élèvent à 72.970,01 €, ce qui représente 43.781,01 € pour le Développement rural et 29.188,00 € pour la Commune, soit 40% de la somme totale.

- Catégorie 1 : mobilité douce

Les coûts liés au renforcement de la mobilité douce sont subsidiés à hauteur de 80%.

C'est le cas pour :

- La création d'une voie lente de 1.250 mètres dont les frais s'élèvent à 597.815,63 €. Cela représente 478.252,50 € pour le Développement rural et 119.563,13 € pour la Commune.
- La mise en place d'une signalisation appropriée sur 3.380 mètres coûte 61.347,00 € (49.077,60 € pour le Développement rural et 12.269,90 € pour la Commune).
- L'aménagement de chemin cyclo sur 2.200 mètres représente 190.837,37 € de frais (152.669,90 € pour le Développement rural et 38.167,47 € pour la Commune).

Comme le projet a atteint le plafond de la catégorie 1 (soit maximum 850.000 euros), les coûts suivants sont uniquement financés par la Commune : c'est le cas pour la suite de l'aménagement cyclo (244.399,63 €) et pour les honoraires (76.607,97 €).

Au total, les coûts liés à la mise en œuvre de la fiche-projet 1.4 s'élèvent à 1.243.977,97 €. 723.782,02 € sont pris en charge par le Développement rural et 520.195,60 € sont pris en charge par la commune.

La commune envisage de revoir l'articulation des projets afin d'ajuster la part communale par rapport au plafond de subvention de la catégorie 1. En effet, cette dernière envisage de réduire le projet pour que les coûts des aménagements ne dépassent pas le plafond des subsides octroyés par le DR en permettant un circuit complet grâce à des agencements. Le projet initial serait réalisé plus tard à l'occasion d'un appel à projet ou autre subside.

Cependant, pour que le projet soit cohérent, certains aménagements doivent être réalisés d'une traite. Par exemple, c'est le cas de l'aménagement du carrefour de Warzée pour lequel un aménagement partiel s'avérerait dangereux pour les passants. Un membre de la CLDR précise que la réalisation des aménagements ne doit pas mettre en péril la sécurité des passants.

Pour rappel, le bureau d'étude GESPLAN est l'auteur de projet. Lorsque l'état d'avancement des plans aura évolué de leur côté, ces derniers pourront être présentés à la CLDR, au Conseil Communal et au DR.

3. Etat d'avancement de la fiche-projet 3.2 – Aménagement du bâtiment de l'ancienne Administration communale et de l'ancienne école notamment dans un but de valorisation du patrimoine et de création de *Logements Tremplins*

La commune d'Ouffet a reçu une convention-exécution relative aux logements tremplins.

L'avant-projet a été approuvé par le DR. Cependant, dû à une augmentation des prix des matériaux de construction, il y a une augmentation tarifaire par rapport aux coûts estimatifs de la convention exécution de janvier 2022. Le DR prend néanmoins en charge cette hausse tarifaire à hauteur de 50%.

FP 3.2 : aménagement du bâtiment de l'ancienne administration communale et de l'ancienne école notamment dans un but de valorisation du patrimoine et ce, via la création de logements tremplins Catégorie du projet : 4	Total	Développement rural		Commune	
Travaux à 60%	575.781,53 €	60%	345.468,92 €	40%	230.312,61 €
Travaux à 50%	19.878,63 €	50%	9.939,32 €	50%	9.939,31 €
Honoraires et frais à 50%	34.424,50 €	50%	17.212,35 €	50%	17.212,25 €
Total EURO (TFC)	630.084,66 €	372.620,49 €		257.464,17 €	

Le budget du projet s'élève à 630.084,66 €. En tout, il y a 20.000 € d'augmentation par rapport aux prix estimés par la convention-exécution de janvier 2022. Comme le DR subsidie 50% de cette hausse, 10.000 € sont octroyés pour le projet. Il s'agit du budget définitif.

Les membres sont très enthousiastes pour ce projet et soulignent son importance ; particulièrement pour l'installation de 10 panneaux photovoltaïques sur chacun des deux appartements (compris dans le budget). En outre, la part communale est très abordable (moins de 260.000€ pour la rénovation complète de deux appartements).

L'architecte finalise le cahier spécial des charges et présentera le projet définitif au DR prochainement.

4. Explications concernant la modification du Règlement d'Ordre Intérieur (ROI) de la CLDR

Le Développement rural propose aux CLDR des différentes communes de revoir leur ROI respectif en vue de favoriser une cohésion sur l'ensemble du territoire. Le ROI de la CLDR d'Ouffet datant de 2009, le GREOVA propose l'obtention d'une nouvelle version de ce dernier.

Ce nouveau ROI est brièvement passé en revue. Celui-ci comprend :

- Les missions de la CLDR tout au long de la procédure du PCDR.
- La CLDR doit se composer d'au moins un quart de représentants communaux. Le Bourgmestre ou son représentant préside la CLDR, il est comptabilisé dans le quart communal. La Commission se compose d'au moins 10 membres effectifs, de 30 membres effectifs maximum et du même nombre de suppléants.
- Tout membre est libre de se retirer de la CLDR en le notifiant au président.
- L'organisme accompagnateur ou l'agent relais local assure le secrétariat de la CLDR.
- La CLDR se réunit au moins 4 fois par an. Les invitations sont envoyées 10 jours ouvrables avant la date de la réunion.
- Pour pouvoir valider une décision, un quorum de participation de 50% des membres de la CLDR ne faisant pas partie du quart communal est recommandé.
- Un point sur le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) est ajouté : les données personnelles des membres de la CLDR ne seront utilisées par la commune que dans le cadre d'une opération de développement rural.

Le ROI est annexé à ce PV pour que les membres puissent en prendre connaissance et poser leurs questions lors de la prochaine séance.

Les membres de la CLDR approuvent ce nouveau ROI. Dont acte.
--

5. Divers

Lors de cette réunion, un point de l'ordre du jour devait comporter le futur ROI des logements tremplins, il le sera lors de la prochaine CLDR. Ce dernier comportera les montants des loyers, les règles relatives à la gestion des appartements, le processus de sélection des locataires, etc. Madame LACASSE se charge d'obtenir un exemplaire de ce dernier auprès de la FRW (qui s'occupe déjà de plusieurs logements tremplins) et l'apportera à la prochaine séance afin qu'il puisse être discuté pour faciliter le travail.

Rapporteur : Laura HANSEN (stagiaire)

